Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212201099-20260331-DELIB2310326-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor
Commune de LANLOUP

Séance du 31/03/2026

Nombre de conseillers : 11 ; en exercice : 11 ; présents : 10.

L'an deux mil vingt-six, le 31 mars à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de M. Yannick LE BARS, Maire.

Date de convocation : 26/03/2026.

Présents : Yannick LE BARS, Jacques THORAVAL, Marie-Christine MARCUS, Inès GONSE, Marie José LIBOUBAN, Véronique COLIN, Emmanuel FEINTE, Jocelyne PATUREAU, Philippe DE SAGAZAN, François REBOURS.
Absent : Guénolé LAVAL (procuration à Jacques THORAVAL).
Secrétaire de séance : Inès GONSE.

2- Désignation des représentants de la commune dans les organismes extérieurs

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de procéder à la désignation des délégués ou représentants de la commune au sein d'organismes divers :

- Syndicat Départemental d'Énergie
  1 représentant titulaire : Jacques THORAVAL
  1 représentant suppléant : Inès GONSE
- Délégué Enedis : Jacques THORAVAL
- Syndicat de Protection du Littoral Breton, VIGIPOL
  1 délégué titulaire : Guénolé LAVAL
  1 délégué suppléant : Philippe DE SAGAZAN
- CNAS
  1 délégué « élu » : Marie-Christine MARCUS
- Défense
  1 correspondant « défense » : Emmanuel FEINTE
- Sécurité routière
  1 correspondant sécurité routière : Marie-Christine MARCUS
- Incendie et secours
  1 correspondant incendie et secours : Jacques THORAVAL
- BRUDED
  1 représentant titulaire : Véronique COLIN
  1 représentant suppléant : Marie-Christine MARCUS.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Yannick LE BARS.